

CTMESR du 5 avril 2022

Amendements FO ESR sur le projet d'arrêté CSA

Amendement n°1 de FO ESR :

Annexe 3 p11 : dans la liste des Formations Spécialisées pour les établissements publics administratifs, ajouter :

- Institut d'Etudes Politique (IEP) de Grenoble
- Ecole Nationale Supérieure Louis Lumière (ENSL) (ENSL)
- Bibliothèque nationale et universitaire (BNU)

Amendement n°2 de FO ESR :

Annexe 6, p15 et p16 : dans le tableau listant les comités sociaux d'administration spéciaux et formations spécialisées des établissements publics administratifs, ajouter des membres titulaires et suppléants pour les Formations spécialisées pour les établissements listés :

Structure	Comité social d'administration		Formation spécialisée	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Institut d'études politique de Grenoble	5	5	5	5
Ecole nationale supérieure Louis Lumière (ENSL)	6	6	6	6
Bibliothèque nationale et universitaire (BNU)	5	5	5	5